

28 - Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour des séjours en classes transplantées ou de découverte :

- Ecole élémentaire Helvétie : classe découverte du milieu forestier à Levier organisée par l'Association Les Fauvettes pour 100 élèves de CE1 et CE2 du 11 au 13 mars. Montant maximum de la subvention : 2 700 €.

- Ecole élémentaire Ile de France : classe de découverte du monde rural à Rochejean organisée par le CLAJ La Batailleuse pour 22 élèves de CE1 du 26 au 29 mars. Montant maximum de la subvention : 1 368 €.

- Ecole élémentaire Bourgogne : classe de découverte de l'environnement rural et de l'origine des aliments pour 22 enfants de CE1 du 26 au 29 mars. Montant maximum de la subvention : 1 224 €.

- Ecole élémentaire Bourgogne : classe de découverte de l'environnement rural et du patrimoine pour 55 enfants de CM1 et de CM2 du 2 au 5 avril. Montant maximum de la subvention : 3 132 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 8 424 €, sera prélevée sur la ligne 65.255/6574 CS 21100 et reversée à l'organisme organisateur.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2013.